



**CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA LOZÈRE**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023_041

Séance du 31 août 2023

Le 31 août deux mille vingt-trois à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 26/07/2023

Etaient présents :

Messieurs : **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **REYDON Michel**, Maire de Vialas ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT-LEGER Francis**, Président de la CC Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Messieurs **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction et **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

CRÉATION D'UNE MISSION D'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Le Président présente à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-40 et 43

Vu la délibération 2022_022 du Conseil d'Administration du 15 mars 2022 portant création d'une mission de référent signalement et actes de violences

Considérant que les agents publics territoriaux sont soumis à des obligations professionnelles prévues par le titre II du code général de la fonction publique, qui, en cas de manquements, peuvent conduire à l'engagement d'une procédure disciplinaire ;

Considérant l'obligation d'agir de l'employeur public lorsqu'est porté à sa connaissance un fait ou évènement pouvant porter atteinte à l'organisation, pour protéger l'institution, ses agents et le public.

Non obligatoire, la commission d'enquête administrative constitue un outil utile pour les employeurs publics. Confiée au CDG48, la procédure garantit l'impartialité et la neutralité des enquêteurs qui travaillent à charge et à décharge et la confidentialité des échanges. Cette création renforce le positionnement du CDG48 comme tiers de confiance et légitime les conclusions du travail d'investigation.

L'enquête administrative donne lieu, dans un premier temps, à des investigations qui visent à établir la matérialité de faits circonstanciés pour éclairer la décision de l'autorité territoriale sur la suite qu'il convient de donner à des évènements, incidents ou dysfonctionnements particuliers. Cette phase exploratoire initiale s'appuie sur des auditions et l'exploitation de données techniques et documentaires.

Ces auditions sont menées par des agents du CDG48 disposant des compétences nécessaires, dans un cadre méthodologique strict dont les contours ont été dressés dans un « guide de l'enquête administrative », annexé à la présente délibération.

Dans un second temps, il revient aux enquêteurs du CDG48 constater et qualifier les manquements éventuellement constatés. Un rapport d'enquête synthétique est rédigé sur ces bases et remis à l'autorité territoriale. Ce document propose, le cas échéant, des sanctions pour le ou les agents incriminés.

Le périmètre de l'enquête est déterminé par un entretien préalable avec l'autorité territoriale dont émane la demande et la saisine du CDG48.

Tarification :

Les enquêtes administratives réalisées par le CDG48 peuvent être de nature différente et impliquer un protagoniste principal ou plusieurs agents. Le temps consacré à la phase exploratoire, à l'exploitation des données et à la rédaction de la synthèse peuvent donc considérablement varier.

L'adhésion au dispositif de l'enquête administrative du CDG48 est proposée aux tarifs suivants :

Enquête administrative simple

- 250 euros la demi-journée,

- 500 euros la journée.

Ces montants comprennent l'implication de deux agents, désignés par le CDG48, le travail préparatoire, les déplacements dans la collectivité, l'analyse des données, la rédaction de la synthèse ainsi que la restitution.

Le Président propose :

D'AUTORISER la création d'une mission d'enquête administrative ;
D'APPROUVER le tarif de la mission ;
D'APPROUVER la convention d'adhésion au dispositif de réalisation d'enquêtes administratives ;

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'AUTORISER la création d'une mission d'enquête administrative ;
D'APPROUVER le tarif de la mission ;
D'APPROUVER la convention d'adhésion au dispositif de réalisation d'enquêtes administratives ;

Pour extrait conforme,
Mende, le 31 août 2023

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.